



Zone pastorale
méditerranéenne

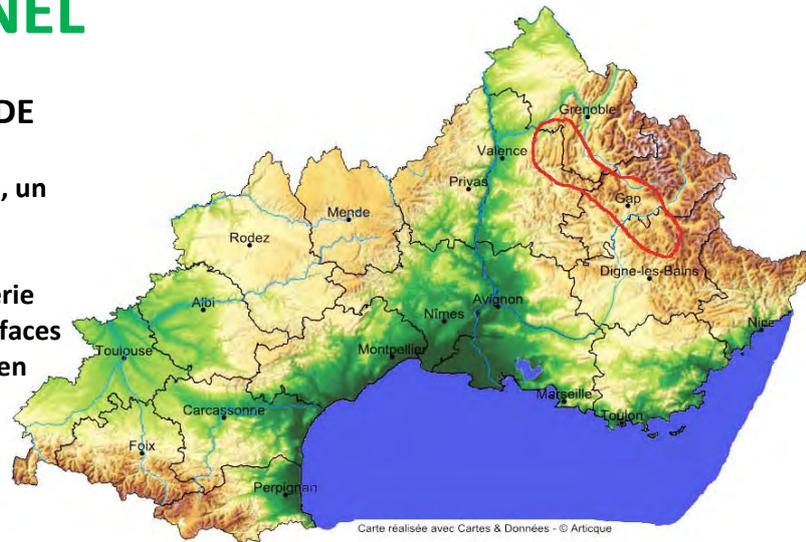


MONTSPE1
Conjoncture
2014/2015

MONTAGNARD, OVIN SPÉCIALISÉ, TRADITIONNEL

CAS TYPE OVINS VIANDE

En zone montagnarde alpine, un éleveur avec 360 brebis produisant des agneaux de bergerie. Cinq mois de bergerie intégrale obligatoire. Les surfaces cultivées qui sont réservées en priorité à la constitution des stocks hivernaux. Une forte contribution de l'alpage et des parcours de proximité au pâturage.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

On retrouve ce système d'élevage dans toute la zone montagnarde des Alpes du sud. Les terres cultivées, dont le potentiel reste limité par la pente et l'altitude, sont plutôt localisées dans les vallées autour du siège de l'exploitation. Quelques hectares peuvent être irrigués par aspersion, en réseau collectif ou gravitaire. Le foncier est souvent morcelé et les îlots sont assez nombreux, même s'ils sont à une faible distance du siège d'exploitation. La dimension du troupeau ovin, de 300 à 500 brebis, est calée sur la capacité de la surface fourragère cultivée à produire le foin nécessaire pour hiverner le troupeau en bergerie. L'hivernage est long, autour de 5 mois. Il est induit par les contraintes du climat montagnard que sont le froid et l'enneigement. Le disponible en surface de parcours de proximité est parfois limité et rend obligatoire la pratique de la transhumance estivale. Pour accéder à l'estive le transport se fait à pied ou en camion, selon l'éloignement. Les contraintes induites par l'estive collective et le climat montagnard, aboutissent à une relative homogénéisation du système d'élevage pratiqué. Si ces types d'exploitations sont très souvent spécialisés, on y retrouve parfois l'ovine associé avec des activités complémentaires : de petits ateliers de diversification (pommes de terre, fruits rouges, génépy...) ou même d'une pluriactivité du chef d'exploitation (dénouement, travail en station de ski...), en lien avec le tourisme montagnard et les opportunités locales. La colonisation par le loup de ces zones est déjà ancienne et de plus en plus importante. L'hivernage long concentre l'exposition au risque aux intersaisons et à l'estive collective, mais l'automne est souvent la période la plus sensible avec la multiplicité des lots et le travail pour l'agnelage principal.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- 1, 3 UMO dont 0,3 berger salarié
- 360 Brebis Communes ou Préalpes du Sud lainée
- 25 ha de SAU, dont :
 - 25 ha de SFP
 - 7 ha de céréales
- 70 ha de parcours et estive collective

Les produits et ventes

- 360 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 250 quintaux de céréales pour le troupeau

LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont toutes récoltées en fourrages et en céréales, et sont prioritairement réservées à la constitution des stocks nécessaires pour l'alimentation hivernale du troupeau. Les parcelles sont de dimension petite à moyenne et sont bien situées autour des bâtiments d'élevage. L'exploitation dispose par ailleurs d'une quarantaine d'hectares de parcours, regroupés en plusieurs îlots, bien situés autour du siège de l'exploitation. Les plus proches des bergeries sont mobilisées pour assurer la mise à l'herbe du troupeau au printemps. Une partie du domaine pastoral correspond à d'anciens prés qui ne sont plus fauchés à cause de la pente et de la diminution de la main-d'œuvre dans l'exploitation. L'autre partie est composée de landes ouvertes et de pelouses. L'alpage collectif est géré par un groupement pastoral qui nécessite une petite transhumance en camion pour y accéder. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. En plus de la période estivale, la présence permanente de loup sur le territoire de l'exploitation obligent l'éleveur à mettre en place un dispositif de protection.



LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

L'exploitant travaille à plein temps sur l'exploitation. Le recours à de la main-d'œuvre bénévole est occasionnel et concerne principalement des travaux de saison sur le troupeau : chantier de tonte, prophylaxie. La moisson est faite par une entreprise. La menace permanente de prédation et la mise en protection du troupeau engendre un surplus important de travail qui peut être en partie compensé par l'embauche d'un berger saisonnier et la pratique d'une surveillance renforcée des troupeaux au pâturage. Compte tenu de la longueur de l'hivernage, une attention particulière est apportée à l'aménagement de la bergerie pour simplifier le travail, gagner du temps, et diminuer sa pénibilité. Le fait de ne pas avoir les brebis pendant l'été permet à l'éleveur d'envisager une semaine de vacances vers la fin août, après que les récoltes soient faites et avant que les brebis ne redescendent pour l'agnelage.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Le matériel de l'exploitation est en propriété. Il se compose d'une chaîne de récolte de foin en balle ronde avec du matériel plutôt neuf, tandis que le matériel nécessaire pour l'implantation des céréales et des prairies temporaires est plutôt d'occasion. Le parc de traction comprend deux tracteurs de 70 et 90 cv, ainsi qu'une voiture utilitaire avec une remorque bétailière. Pour les bâtiments, une bergerie de 600 m² et un hangar de stockage attenant de 400 m²



sont nécessaires, ainsi qu'un parc de tri et de contention avec un pédiluve attenant. La bergerie est équipée de couloirs pour dérouler les bottes rondes et distribuer le grain avec une brouette d'un stock de claies pour la contention et les cases d'agnelage. En ce qui concerne les agneaux, les silos sont proches du parc et les nourrisseurs sont alimentés directement par une vis. Au niveau du pâturage, quelques parcours sont équipés de clôtures fixes, le reste est clôturé avec des parcs mobiles, type filets, ou parc 3 fils électrifiés. La protection des troupeaux nécessite des équipements supplémentaire en filet électrique pour les parcs de nuit et quatre chiens Patou venant compléter ce dispositif.

LE TROUPEAU

Le troupeau de 360 brebis de race Commune ou Préalpes lainées doit être adapté aux conditions de vie rudes imposées par le milieu montagnard. Les agnelles pour le renouvellement sont gardées sur les deux périodes d'agnelage et sont mises en lutte à un an. L'objectif est de produire plus d'un agneau par brebis et par an, avec un agnelage d'automne principal. Le choix des périodes d'agnelage est limité par la disponibilité en herbe au pâturage, la pratique de la transhumance, la durée d'hivernage et la place en bâtiment. De race pure ou croisés ile de France, les agneaux sont élevés et finis en bergerie, et hormis les agnelles pour le renouvellement du troupeau, ils sont destinés à être vendus dans les filières qualité du sud-est. Les ventes se répartissent sur deux périodes. A partir de Noël et jusqu'à début mars pour les agneaux de la bande d'automne, de fin mai à fin juillet pour celle de printemps. La bonne maîtrise des techniques de mise en lutte est vitale pour assurer le niveau de production recherché, proche d'un agneau par brebis et par an. Pour garder l'équilibre souhaité entre les deux périodes de mise bas (avec un agnelage d'automne légèrement dominant), la repasse d'une petite partie des agnelées du printemps est souvent nécessaire.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent

- 360 brebis soit 54 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 285 adultes
- 70 agnelles de plus de 6 mois
- 4 béliers Communs ou Préalpes
- 4 béliers Ile de France

Bilan de la reproduction

- 60% des mises bas en août-septembre
- 40% des mises bas en février
- 88% de taux de mise bas
- 127% de taux de prolificité
- 10% de taux de mortalité agneau

Bilan des ventes

- 295 agneaux pour la boucherie
- 16,3 kg de carcasse
- 120 jours d'âge moyen à la vente
- 75% de taux de vente en Label

Productivité numérique

- 1 agneau par brebis

Productivité pondérale

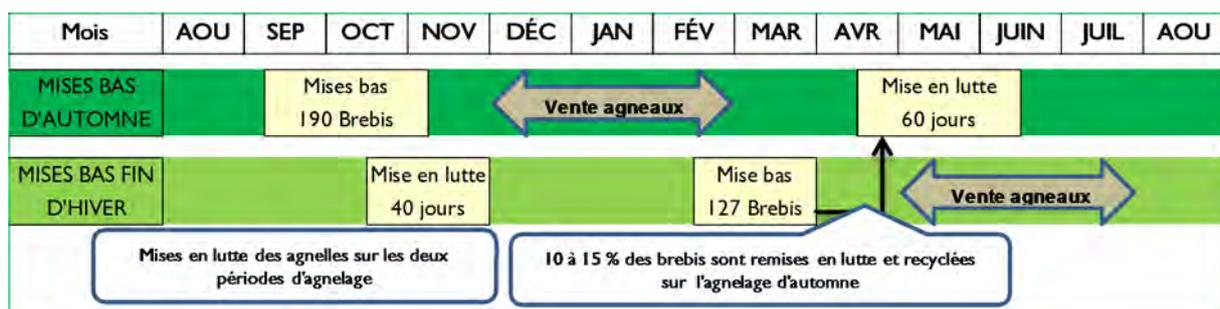
- 16,1 équivalent kg de carcasse par brebis

Bilan des pertes dues au loup

- 12 agneaux, 12 brebis

Conséquence des attaques de loup, le taux de renouvellement du troupeau (autour de 20 %) est plus élevé pour compenser les pertes annuelles dues aux attaques. Ce taux de renouvellement et la baisse de fertilité des brebis qui subissent des attaques durant la période de lutte impacte la productivité finale du troupeau. Ces pertes sont en parties compensées par des indemnités. Tous les animaux ne sont pas retrouvés lors des attaques et plus particulièrement les agneaux qui sont plus facilement transportés par les loups.

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

La contribution du pâturage à la couverture des besoins du troupeau en fourrage grossier est majoritaire, avec une part très importante provenant des ressources pastorales, estive incluse. La part couverte par le foin distribué est à mettre en lien avec le long hivernage en bergerie (4 à 5 mois) imposé par la contrainte climatique montagnarde. Les agneaux sont élevés de façon similaire sur les deux périodes d'agnelage. Ce sont des agneaux de bergerie, qui ont à disposition en libre-service du bon foin et un mélange de céréales et d'aliment azoté. Les agneaux de printemps naissent et restent en bergerie toute la durée d'engraissement, sauf les jeunes femelles triées pour le renouvellement qui suivent leur mère au pâturage et en estive. A l'automne, les agneaux naissent dehors, suivent leur mère au pâturage et sont rentrés tous les soirs en bergerie. Au bout d'un mois environ, ils restent en bergerie et ont à disposition en libre-service du bon foin et le même type d'aliment concentré que les agneaux de printemps. La durée de l'hivernage impose de prévoir un stock de foin de qualité suffisant pour passer l'hiver en bergerie. Au printemps, les parcours de proximité sont donc mobilisés prioritairement dès la mise à l'herbe pour la pâture des brebis. Cela permet de réserver en priorité la surface fourragère cultivée pour la récolte du foin. La réussite de l'estive est primordiale, elle doit permettre la retape des réserves corporelles générales du troupeau et une bonne préparation aux mises bas qui débutent en septembre. A l'automne, les regains qui assurent une pâture de qualité sont réservés pour les brebis en lactation, le reste du troupeau étant conduit sur les parcours. Ce sont les premières neiges qui déclenchent le début de l'hivernage en bergerie.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



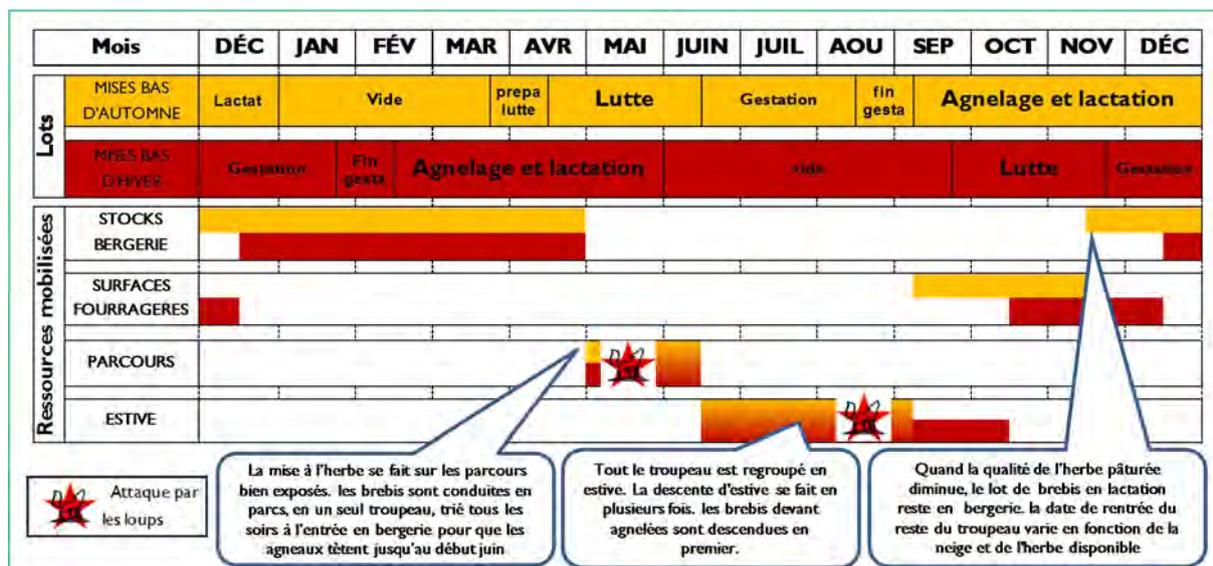
Bilan du distribué total

- 340 kg de foin / brebis
- 35 kg de paille / brebis
- 90 kg de concentrés/brebis

Dont bilan du distribué aux agneaux

- 30 kg de foin
- 56 kg d'aliment concentré (70% de céréales et 30% de complémentaire azoté)

Le calendrier d'alimentation du troupeau



LES SURFACES

Tout le fourrage grossier et la majeure partie des céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. En année climatique normale, 15 à 20 % des céréales sont achetées. L'aliment complémentaire azoté distribué aux agneaux est systématiquement acheté.

Pour les espèces fourragères cultivées, le choix d'association de type luzerne/dactyle répond à un objectif de rendement en foin le plus élevé possible et d'une bonne qualité de repousse pour le pâturage d'automne. Ce type de mélange permet de faire des prairies temporaires de longue durée (5 ans). Les céréales sont d'automne ou de printemps. Elles sont cultivées 2 ou 3 ans en rotation avec les prairies temporaires de longue durée (4 ou 5 ans). Le renouvellement de ces prairies est réalisé avec un semis sous couvert de céréales de printemps. Cela permet d'assurer l'implantation du mélange et d'éviter de perdre une année de récolte en fourrages, mais les rendements céréaliers sont alors un peu plus faibles. La prairie temporaire n'est récoltée que la deuxième année. La fertilisation minérale reste modérée. Le fumier est épandu à l'implantation des céréales et sur les prairies permanentes au printemps. Pour les céréales, l'apport d'azote minéral est fractionné en deux temps au printemps.

Du fait de la longueur de l'hivernage, les besoins en stocks fourragers sont relativement importants. Les surfaces fourragères cultivées sont en priorité réservées à la récolte de foin destinée au troupeau. La réussite des semis des prairies temporaires est primordiale. Le nombre de coupes dépend des conditions climatiques car toutes les terres sont au sec, en année climatique normale, les prairies temporaires sont fauchées deux fois, puis les regains sont pâturés à l'automne. Pour les parcours, la plupart sont pâturés deux fois dans l'année, au printemps et à l'automne, sauf pour les parcours plus boisés qui ne sont pâturés qu'une fois par an.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	120	0	0	120
Céréales (Qtx)	210	40	0	250
Paille (T)	20	0	0	20

Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	40	30	30	7
Luzerne	0	60	60	0
Céréales	70	0	0	15

Ratios surface par brebis

- 0,07 ha de SFP / brebis
- 0,1 ha de parcours / brebis, hors collectif

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 2,2 UGB/ha
- SFT : 0,9 UGB/ha

Valeur pastorale moyenne des parcours

- 400 journées brebis / ha

LE BILAN ÉCONOMIQUE 2014/2015

Le compte de résultat

	2014	2015	Evolution
PRODUITS	75 600 €	80 300 €	6.2%
Produits ovins	30 000 €	30 000 €	0%
Dont vente agneaux	27 799 €	27 799 €	0%
Dont autres produits	3 164 €	3 164 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-1 000 €	-1 000 €	0%
Autres produits	3 200 €	3 100 €	-2.0%
Céréales pour le troupeau	3 150 €	3 087 €	-2.0%
Aides et soutiens de la PAC	42 500 €	47 300 €	11.2%
Dont aides découplées	13 011 €	17 000 €	30.7%
Dont aides ovines	8 435 €	9 188 €	8.9%
Dont ICHN	14 348 €	18 192 €	26.8%
Dont MAEC	0 €	2 877 €	-
Dont PHAE	6 708 €	0 €	-100.0%
CHARGES	53 900 €	53 200 €	-1.3%
Charges opérationnelles ovines	20 400 €	20 400 €	0.0%
Dont charges d'alimentation	12 345 €	12 174 €	-1.4%
Dont charges de SFP	3 203 €	3 320 €	3.6%
Dont charges diverses	4 856 €	4 901 €	0.9%
Charges opérationnelles autres activités	2 400 €	2 400 €	-2.3%
Céréales pour le troupeau	2 400 €	2 400 €	-2.3%
Charges structurelles	31 100 €	30 400 €	-2.3%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	17 584 €	16 882 €	-4.0%
Amortissement et frais financiers	13 556 €	13 556 €	0%
Annuité des emprunts	11 130 €	11 130 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	35 200 €	40 600 €	15%
REVENU DISPONIBLE	24 100 €	29 500 €	22%
RESULTAT COURANT	21 700 €	27 100 €	25%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2014	Evolution 2015
Effectif brebis (EMP)	360	0%
Agneaux produits / EMP	1.01	0%
Prix moyen de l'agneau	94.2 €	0%
Produit hors aides / EMP	83.3 €	0%
Charges opérat. / EMP	56.7 €	0%
Dont alim. directe / EMP	34.3 €	-1.4%
Dont surface fourra / EMP	8.9 €	3.6%
Dont frais divers / EMP	13.5 €	0%
Marge hors aides / EMP	26.6 €	0.1%

	2014	Evolution 2015
Charges structure / ha SAU	973 €	-2.3%
Charges structure / brebis	87 €	-2.3%
Aides / produit brut	56%	2.6%
EBE / produit brut	47%	4.0%
Annuité / EBE	32%	-4.2%
Revenu disponible / UMO	24 100 €	22.3%
Résultat courant / UMO	20 400 €	24.8%

Toutes les conséquences économiques liées à la présence permanente de loups ont été intégrées dans le compte de résultat 2014/2015. Elles correspondent à la situation stabilisée décrite dans ce cas type. Mais en situation réelle rien n'est jamais stabilisé, et des phénomènes d'augmentation de la fréquence des attaques, ou encore de forte surmortalité sur une attaque, peuvent rapidement déstabiliser le fonctionnement du système. Cette incertitude permanente réduit les marges de manœuvre de l'éleveur et complexifie fortement le pilotage par l'éleveur de son système d'exploitation.

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 187 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 247 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- l'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a uniquement une MAE-SHP sur l'estive. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une Mesure Agri Environnementale Climatique (MAEC) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323C en raison de la présence du loup, ce qui permet au groupement de financer 80 % du salaire (ou une partie) d'un aide berger pour seconder le berger, notamment pour la mise en place des parcs de nuit, l'alimentation des chiens de protection et la surveillance accrue du troupeau et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 250 brebis, seuil en dessous duquel l'ovine devient secondaire et 500 brebis, seuil supérieur où la conduite d'un troupeau et la capacité de travail pour une unité de main-d'œuvre devient le facteur limitant pendant la période hivernale et aussi lors de l'agnelage avec l'astreinte et le suivi des mises bas. Les surfaces cultivables pour la constitution de stocks sont aussi des facteurs limitant de la taille du troupeau puisque l'objectif est l'autonomie



alimentaire pour les fourrages. L'estive est un passage obligé pour ces systèmes montagnards avec des surfaces de pâturage limitées qui ne permettent pas de passer l'été sur l'exploitation. Sa pratique rigidifie l'organisation des mises bas. Le décalage des périodes d'agnelage sur l'été pour désaisonner les ventes est difficilement envisageable, sauf dans le cas d'exploitations avec d'importantes surfaces de parcours disponibles au printemps. L'organisation du travail, déjà bien optimisée pour la main-d'œuvre présente, limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente en circuits courts, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec une seconde unité de main-d'œuvre.

L'installation et la reprise de ce type d'exploitation se réalisent essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et des agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est souvent que partiellement contrôlé par l'éleveur en place. Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable dans les zones moins soumises à la pression foncière par la reprise de l'exploitation avec location des bâtiments ainsi que des terres. L'acquisition du capital hors foncier reste encore possible pour un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs. La confrontation permanente aux risques de prédation de prédateur et les attaques pèsent sur la dynamique de ces exploitations. Le stress subi par les éleveurs diminue sont investissement technique et les possibilités d'installation.

PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Avril 2016 – Référence Idele : 00 16 602 002 – Réalisation : Isabelle Guigue

Crédit photos : Fonds photos MRE PACA et CERPAM. Patrick FABRE – Maison de la Transhumance. Elodie LAGIER – CA 05

Ont contribué à ce dossier :

Elodie LAGIER – Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

Jean Pierre MARY – Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence

Rémi LECONTE – Maison Régionale de l'Élevage

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Ce document est téléchargeable sur les sites : www.idele.fr, www.paca.chambres-agriculture.fr, www.evise.fr, www.synagri.com

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et du conseil régional de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

